



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Caisse des Dépôts et la Conférence des Présidents d'Universités renouvellent leur partenariat et l'élargissent à un nouvel acteur : l'Agence de mutualisation des universités et des établissements

Paris, le 18 novembre 2010 - Augustin de Romanet, directeur général de la Caisse des Dépôts, Lionel Collet, président de la Conférence des Présidents d'Universités (CPU), et Christian Michau, Directeur de l'Agence de mutualisation des universités et des établissements (Amue), ont signé aujourd'hui une convention de partenariat qui ouvre une nouvelle phase de relations avec les universités.

Elle portera sur les thèmes suivants :

- 1 - Accompagnement de la mise en œuvre opérationnelle de la loi LRU.
- 2 - Universités et territoires.
- 3 - Immobilier universitaire, logement étudiant, développement durable.
- 4 - Numérique.
- 5 - Renforcement des liens universités avec le monde économique, formation tout au long de la vie.
- 6 - Économie de la connaissance, propriété intellectuelle et valorisation.

Après une phase d'accompagnement des universités dans le cadre d'un partenariat conclu entre la Caisse des Dépôts et la CPU en 2008, renouvelé en 2009, cette nouvelle convention, qui associe désormais l'Amue, permettra pour les trois prochaines années :

- de continuer à accompagner les établissements dans leur réflexion stratégique ;
- de mieux diffuser au sein des différentes communautés professionnelles des établissements le corpus de connaissance constitué par les études et recherches ;
- d'étudier les conditions et les modalités d'un appui de la Caisse des Dépôts à l'Amue, notamment pour le développement des systèmes d'information des établissements.

Rappelons que la Caisse des Dépôts a d'ores et déjà accompagné en expertise et ingénierie les universités et cofinancé 52 schémas directeurs immobilier et d'aménagement (SDIA), dont 26 sont achevés, et 10 schémas directeurs numériques.

.../...

Par ailleurs, en co-pilotage avec la CPU, six études ont été menées à l'échelon national par la Caisse des Dépôts pour en faire des outils méthodologiques d'aide à la décision. Elles font maintenant référence dans la communauté universitaire et deux d'entre elles ont fait l'objet d'une publication :

- « *Le transfert du patrimoine universitaire* » (collection Quadrige, PUF, octobre 2010) ;
- « *Vers l'université numérique* » (la Documentation française, octobre 2010).

Enfin, la Caisse des Dépôts est mobilisée pour offrir aux universités les financements nécessaires à la réussite de leurs projets :

- sous forme d'investissements notamment au travers de montages juridiques et financiers innovants qu'elle a conçus et qui préservent aux universités la maîtrise du pilotage des projets immobiliers, ou encore la valorisation de la recherche ;
- sous forme de prêts sur fonds d'épargne (enveloppe de 1 milliard d'euros pour la période 2009 – 2013).

A propos de la Caisse des Dépôts :

La Caisse des Dépôts est un investisseur institutionnel de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique. Dans le cadre de son plan Elan 2020, la Caisse des Dépôts s'est donné comme priorité stratégique de soutenir les universités dans leur démarche de modernisation et l'économie de la connaissance.

A propos de la Conférence des présidents d'université :

La Conférence des Présidents d'Université représente les intérêts communs des établissements qu'elle rassemble: universités et universités technologiques, Instituts Nationaux Polytechniques, Ecoles Normales Supérieures, Instituts Nationaux des Sciences Appliquées, Grands Etablissements et Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur. Acteur du débat public sur l'enseignement supérieur et la recherche, elle est l'interlocuteur incontournable des pouvoirs publics sur la question universitaire.

A propos de l'Agence de mutualisation des universités et établissements :

L'Agence de mutualisation des universités et établissements d'enseignement supérieur ou de recherche (Amue) est en groupement d'intérêt public constitué de 170 établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

L'Amue contribue à l'élaboration du système d'information des établissements et offre à ses adhérents une gamme complète de logiciels dans les domaines de la gestion : financière et comptable, des ressources humaines et de la paie, de la formation et de la vie de l'étudiant, de la recherche, etc.

Elle organise des séminaires et formations sur les questions qui touchent aux métiers de l'enseignement supérieur, met en réseau la communauté universitaire et accompagne ses adhérents dans la mise en application des nouvelles responsabilités et compétences élargies (mise en place de la loi liberté et responsabilités des universités - LRU -).

Correspondants :

Caisse des Dépôts - Philippe Joyeux :

01 58 50 40 00

philippe.joyeux@caissedesdepots.fr

CPU – Amue - Quitterie Ladonne :

01 44 32 90 79

Quitterie.Ladonne@cpu.fr

Ce communiqué est consultable sur www.caissedesdepots.fr